

pire. Il est composé d'un President, d'un Vice Chancelier de l'Empire, & de plusieurs Conseillers, dont quelques uns sont de la Confession d'Ausbourg. Depuis peu il y a un Conseiller Calviniste. Lors que l'Empire est vacant, ce Conseil est fermé. 2. La Chancellerie de l'Empire expedie toutes les affaires de l'Empire qui se font à la Cour de l'Empereur; l'Electeur de Mayence en a la direction par son Vice Chancelier, les expeditions sont écrites en Allemand ou en Latin. Outre ces deux Conseils qui suivent la Cour, il y a dans la Ville de Vetzlar un Conseil qui dépend de l'Empereur & de l'Empire; il est composé d'un Juge du Conseil, de 4 Presidens & de 50. Aïssesurs, dont les uns sont Catholiques & les autres Protestans. Leur nombre est rarement complet.

Dans l'Empire il y a quelques Tribunaux pour la Justice, comme la Chambre Imperiale à Rottvil, son ressort ne comprend que quelques Pays, & de cette Chambre on peut appeller à Vetzlar & au Conseil Aulique.

Dans chacun des dix Cercles de l'Empire, il y a un Conseil pour mettre ordre à tout ce qui en pourroit troubler la tranquillité. Ce Conseil regle aussi ce que chaque Etat du Cercle doit contribuer pour les besoins de l'Allemagne, & prend garde à la monoye & aux Péages.

L'Empereur a ses revenus dans l'Empire & dans ses Pays hereditaires. Les revenus de l'Empire dependent de la vo'onté des Etats, qui en même tems déclarent à quoi ils doivent être employez. L'Empereur a une autre ressource dans ce que doivent lui fournir les

Villes